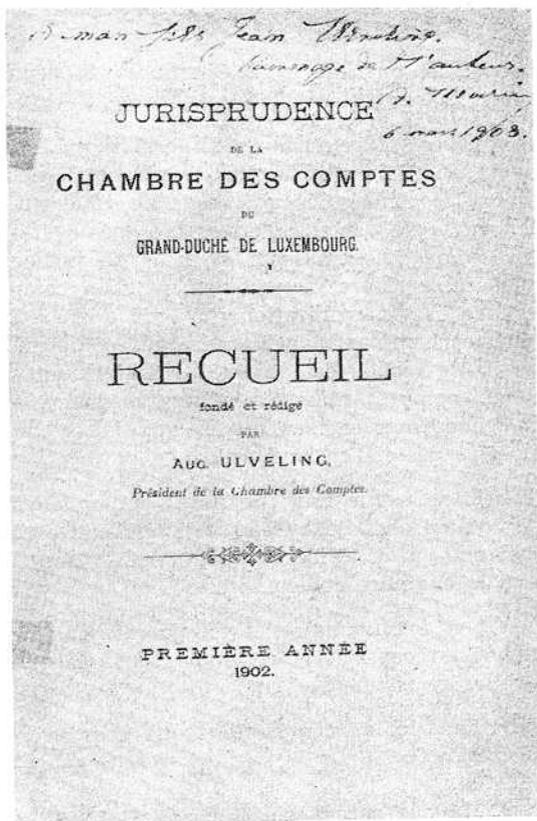


« L'état doit non seulement être le plus honnête des hommes, mais il doit aussi être bon payeur, » telle fut la devise d'Auguste Ulveling. S'il faut avec tous les moyens éviter de laisser attendre trop longtemps le créancier, l'Etat d'un autre côté ne doit jamais payer ce qui n'est pas suffisamment justifié d'être dû. Cela entraîne forcément un tas de recherches fastidieuses et des lenteurs regret-



tables. Pour réduire ces dernières au minimum, Ulveling envisage de grouper toutes décisions de principe prises par la Chambre des comptes, dans un recueil méthodique, de les classer dans une table alphabétique qui pourrait ainsi être consultée avec fruit par tous ceux qui s'occupent de la vérification des dépenses de l'Etat, ainsi que par tous ceux qui un jour ou l'autre auraient à trancher des cas analogues.

Au Palais, l'avocat a à sa disposition la « Pasicrisie Luxembourgeoise », pourquoi le contrôleur ou le conseiller de la Chambre des